

Incident de séance concernant l'adresse des négociants du Havre, lors de la séance du 4 juin 1791

Charles-François Bouche, Jean-Xavier Bureaux de Pusy, Antoine-Charles, marquis de Folleville, François Louis Thibault de Ménonville

Citer ce document / Cite this document :

Bouche Charles-François, Bureaux de Pusy Jean-Xavier, Folleville Antoine-Charles, marquis de, Ménonville François Louis Thibault de. Incident de séance concernant l'adresse des négociants du Havre, lors de la séance du 4 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 744;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_11177_t7_0744_0000_3

Fichier pdf généré le 10/07/2019

que cet approvisionnement y est inutile, et pourrait former une grande quantité de monnaie.

(L'Assemblée renvoie cette adresse à ses comités militaire et des monnaies.)

Adresse du sieur Charles Gaillard de Saudray, qui fait hommage à l'Assemblée de la 2^{me} partie d'un plan d'organisation de la force publique intérieure; il demande que les compagnies soient portées de 50 à 212 hommes.

(L'Assemblée renvoie cette adresse à son comité militaire.)

Adresse des sieurs Labarre, Monier, Pascal, Barralier et autres, formant la société des amis de la Constitution de Toulon; ils représentent que dans un siècle de lumières, d'égalité, les Français ne doivent pas laisser subsister des lois arbitraires, qui enlèvent aux citoyens les droits imprescriptibles de la nature; qu'il est de la gloire de l'Assemblée d'anéantir toutes celles qui existent sur les successions en ligne directe et collatérale. Ils pensent qu'il est nécessaire de laisser au père une partie disponible de ses biens, mais qu'il faut la restreindre au dixième. Moins les lois, disent-ils, accorderont au despotisme paternel, plus le sentiment et la raison auront de force.

(L'Assemblée renvoie cette adresse au comité de Constitution.)

Le sieur Castel est admis à la barre. Il fait hommage à l'Assemblée du tableau des progrès de la Révolution et s'exprime ainsi :

« Représentants du peuple français,

« Peut-on vous faire un hommage plus digne de vous que celui du tableau historique de notre heureuse Révolution et de vos sublimes travaux? Cet ouvrage, présenté en cartes, a l'avantage d'exposer sans cesse aux yeux du peuple qui vous doit sa liberté et sa nouvelle Constitution, ce que le marbre et l'airain consacreront un jour à la postérité.

« Daignez accepter mon hommage; c'est la plus précieuse récompense que puisse recevoir un citoyen voué tout entier à la liberté, embrasé de son feu sacré et qui donnerait son sang pour le soutien de la Constitution. »

(L'Assemblée agréé l'hommage du sieur Castel.)

Un de MM. les secrétaires : Je viens de confier à une personne près de la tribune l'adresse des négociants du Havre; et cette personne me l'a emportée et l'a donnée à M. de Menonville. (Mouvement.)

M. Bouche. Je vous somme, Monsieur le Président, de donner des ordres pour faire arrêter sur-le-champ M. de Menonville. (*Bruit.*)

M. le Président. Je ne donnerai des ordres que lorsque l'Assemblée elle-même sera dans l'ordre.

(Un huissier rapporte la pièce.)

M. de Folleville. Je demande que cette pièce-là soit paraphée, puisqu'on ne peut pas en avoir l'impression. (*Murmures.*)

M. Menonville de Villiers. Il s'agit de savoir si un membre peut prendre copie d'une adresse.

Plusieurs membres : A l'ordre du jour !
(L'Assemblée passe à l'ordre du jour.)

M. le Président annonce :

1° Que **M. Boesnier**, ancien maître particulier

des eaux et forêts de Blois, fait hommage à l'Assemblée d'un ouvrage de sa composition, intitulé : Réflexions sur les bois, et les moyens de procurer au royaume un approvisionnement plus favorable des bois de chauffage et de construction.

(L'Assemblée reçoit cet hommage et renvoie l'écrit à son comité d'agriculture et de commerce.)

2° Que **M. Brion**, ingénieur-géographe du roi, a l'honneur de présenter à l'Assemblée une carte de sa composition, contenant la division de la France en 83 départements.

(L'Assemblée reçoit l'hommage et ordonne qu'il en sera fait mention honorable au procès-verbal.)

M. le Président fait donner lecture, par un de MM. les secrétaires d'une *adresse de M. Grouber de Groubentall, homme de loi, notable-adjoint de la section de l'hôtel de ville de Paris, qui fait hommage à l'Assemblée des ouvrages qu'il a publiés depuis quinze ans sur l'administration publique et notamment sur celle des finances.*

(L'Assemblée agréé cet hommage et ordonne que ces ouvrages seront déposés dans ses archives.)

Suit la teneur de l'adresse de M. Grouber de Groubentall :

« A l'Assemblée nationale.

« Messieurs,

« Si 33 années de travaux consécutifs sur toutes les parties de l'administration publique, notamment sur celle des finances; si leur utilité démontrée par le nombre de décrets rendus conformément à ces travaux; si le sacrifice entier des années les plus précieuses de ma vie et celui de ma fortune; si enfin les risques que j'ai courus depuis le ministère de M. de Silhouette, jusqu'à la retraite de M. l'archevêque de Sens, en dévoilant et contrariant les abus de l'ancien régime, et en livrant à l'impression à mes frais, en 1775 et 1788, la suite des principes que l'Assemblée nationale a canonisés, dans un temps où il n'était permis d'écrire ni de penser; si, dis-je, la réunion de toutes les preuves du patriotisme le plus pur et le plus désintéressé peuvent paraître de quelque prix aux yeux de la nation, je ne dois pas craindre de me présenter pour participer à ses bienfaits, surtout lorsque je n'ai rien sollicité, rien obtenu sous la précédente administration.

« Je suis né à Paris en 1739; mon père, natif de Gratz, capitale de la Styrie, était fils de ce qu'en France on nommait ci-devant un *intendant des finances*, toute sa famille remplissait des places distinguées dans l'administration de l'Empire, et tenait un rang dans la noblesse.

« Mon père, après avoir fait ses premières armes sous le prince Eugène au siège de Belgrade en 1717, s'est attaché à la partie diplomatique, et est venu en France en qualité de conseiller de légation aux congrès de Cambrai et de Soissons.

« Après avoir fait à Paris abjuration des erreurs de Calvin, il s'y est marié; son abjuration l'a privé de toute sa fortune paternelle; il n'en a pas vécu moins honorablement; ses enfants, dont je suis l'aîné, ont reçu l'éducation la plus soignée: des pertes successives l'ont fait recourir à l'expédient ruineux du viager; je l'ai perdu en 1765, et n'ai tenu de lui, pour toute fortune, que des recouvrements jusqu'à présent encore incertains.

« Elevé sous les yeux d'un père extrêmement instruit dans toutes les parties de l'administration, c'est à lui, sans doute, que j'ai dû le goût